



CRS AUTOROUTIERS

PRIME VP

LES GRANDS OUBLIÉS

Suite au décret n°2024-380 du 25 avril 2024 et le tableau des services concernés, les sections autoroutières ne font pas partie de la Voie Publique !

S'agirait-il d'un énième oubli ou bien d'une erreur d'écriture ?

À l'approche des JOP 2024, cette décision pourrait être lourde de conséquences.

Rappelons que les secteurs autoroutiers et les missions qui en découlent font partie de la Voie Publique.

Alternative Police CFDT demande à ce que nos collègues autoroutiers soient inclus dans l'attribution de cette prime !



Alternative Police CFDT sera attentif à la régularisation de cette situation injuste !!

Alternative Police CFDT, au quotidien, toujours engagé pour vous défendre, défendre vos conditions de travail et faire respecter vos droits !